



Politique en matière de conflits d'intérêts

Econopolis Wealth Management S.A. – Sneeuwbeslaan 20, boîte 12 – 2610 Wilrijk - Belgique

En cas de questions ou de commentaires, veuillez contacter votre gestionnaire de relations
ou info@econopolis.be.

Objectif

En tant que société réglementée, il incombe à Econopolis Wealth Management SA (ci-après "Econopolis") d'éviter les conflits d'intérêts entre Econopolis et les clients, ou entre les clients et les clients.

A cette fin, Econopolis a élaboré une politique, qui est brièvement décrite ci-dessous. Cette politique est appliquée au niveau du groupe et reflète la manière dont le groupe Econopolis (ci-après "Econopolis") veille à ce que les conflits d'intérêts ne se matérialisent pas ou, s'ils se matérialisent, à y remédier.

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêt?

Un conflit d'intérêts est soit (i) un conflit entre, d'une part, les intérêts d'Econopolis ou de l'un de ses administrateurs, dirigeants effectifs, employés, agents ou du groupe auquel elle appartient ("Personnes concernées") et, d'autre part, une obligation envers un client, soit (ii) un conflit entre les intérêts de deux ou plusieurs clients envers lesquels Econopolis a chacun une obligation. Il s'agit de conflits qui peuvent survenir lors de la prestation de services aux clients susmentionnés et qui peuvent nuire ou porter atteinte à leurs intérêts, y compris leurs préférences en matière de durabilité.

Prévention des conflits d'intérêts

Econopolis évalue dans quelles situations des conflits d'intérêts peuvent survenir. Ces situations sont incluses dans la "liste des conflits d'intérêts potentiels". Les conflits d'intérêts potentiels qui pourraient survenir en général (cette liste n'est pas exhaustive) :

- Cumul de mandats d'administrateurs ou de dirigeants dans d'autres sociétés.
- Les incitations, par lesquelles Econopolis reçoit des honoraires ou d'autres avantages (tels que des recherches) d'un tiers pour commercialiser certains produits ou acheter des services auprès d'un courtier particulier.
- Fournir différents services au sein d'un même groupe.

Le Compliance Officer veille à ce que les situations pouvant impliquer de tels conflits d'intérêts ne se produisent pas, ou se produisent le moins possible.

Réalisation de conflits d'intérêts

Bien que la politique en matière de conflits d'intérêts vise à éviter les conflits d'intérêts, ceux-ci se produisent inévitablement de temps à autre. Lorsque des conflits d'intérêts surviennent, ils sont enregistrés dans le "registre des conflits d'intérêts passés", ainsi que la manière dont le conflit d'intérêts a été résolu. Ce registre est toujours tenu à la disposition du superviseur. Si le conflit d'intérêts est effectivement réalisé et ne peut être évité, le client en est toujours informé.



Econopolis Wealth Management NV/SA
Sneeuwbeslaan 20, boîte 12 – 2610 Wilrijk, Belgique
T + 32 336 65 55 F +32 336 64 66
info@econopolis.be
www.econopolis.be
TVA BE0812 127 055